

Le Dimanche
de Roubaix-Tourcoing
Hébdomadaire
— illustré —
Dix pages d'actualités
du matin
— et deux illustrations —
— intéressantes —
20 cent. à tous nos vendeurs
et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 42.00;	1 an, 78.00
Autres départements.....	— 22.50;	— 42.50;	— 78.50
Belgique.....	— 23.00;	— 43.00;	— 79.00
Union Postale: Tarif A.....	— 23.50;	— 43.50;	— 79.50
— Tarif B.....	— 24.00;	— 44.00;	— 80.00

REDACTION.....
ANNONCES.....

ROUBAIX.....	62 à 71, Grande-Rue, TEL. 227.52, 227.53, 227.54.
TOURCOING.....	24, rue Carnot, TEL. 87.
LILLE.....	10, rue Faidherbe, TEL. 229.81.
PARIS.....	13, boulevard des Capucines, TEL. Louvre 29.65.
MOUSTOIR.....	103, rue de la Station, TEL. 8.44.

CHEQUES
POSTAUX
97 LILLE

Colombophiles
Roubaixiens
N'oubliez pas que vous
trouvez toujours
TOUS LES PRODUITS
COLOMBOPHILES
Domicile: Bricoux, 15, rue
St. Ramier, Lille, etc., etc.
Pharm. du Progrès
183, Grande-Rue, 183
— ROUBAIX —

Les indices et témoignages recueillis permettront-ils de retrouver les assassins de M. Prince ?

Quels étaient les documents qu'il portait toujours sur lui et qui disparurent en même temps que son portefeuille, le jour du crime ?

Ce que contenaient les documents que M. Prince voulait photographier...

Paris, 1^{er} mars. — L'Echo de Paris, publie l'information suivante :
« Les documents que le conseiller Prince voulait faire prendre des clichés par M. Sanné, directeur des services de l'identité judiciaire, sont précisément, les deux lettres adressées par M. Pressard à M. Prince et dont le premier président Lescouvé fait état dans son second rapport communiqué à la Commission parlementaire d'enquête.
« Nous sommes en mesure d'en fixer les dates et d'en indiquer le contenu. La première est de 1930; la seconde de 1931. Toutes deux ont trait aux affaires Stavisky, dont était saisi M. Prince.
« Dans chacune, M. Pressard invitait M. Prince à ne pas conclure et l'avertissait qu'il s'en réservait le soin. Or, que fit le chef du parquet ? Il étouffa ces affaires, sans laisser ni décerner ni poursuivre les responsables de M. Prince, mais engageant à fond celle de M. Pressard, ne devant plus quitter le portefeuille du chef de la section financière, devenu depuis conseiller à la Cour.
« Elles constituaient une preuve irréfutable de l'indignité du chef du Parquet de la Seine. »

Les lettres ont disparu le jour du crime

« On comprend que M. Prince n'ait jamais voulu s'en dessaisir. Les deux lettres ne quittaient jamais son portefeuille. M. Prince, « pour libérer sa conscience », avait fait connaître, à plusieurs de ses collègues, son intention de les remettre au premier président Lescouvé, mais, auparavant, il voulait en garder les photographies. Da là sa démarche auprès de M. Sanné.
« Ainsi s'explique le retard précipité à son domicile de M. Prince, le matin du mardi 20 février, alors qu'il venait de le quitter pour se rendre au palais de justice. Il avait oublié son portefeuille, et c'est pour ne pas qu'il s'en aille et que puissent se perdre les deux lettres destinées pour M. Pressard que le conseiller était revenu sur ses pas, l'avait cherché et l'avait trouvé.
« Le soir même, le conseiller Prince était assassiné, son portefeuille et les lettres avaient disparu. »

Le matisme complet de la Sûreté générale

La Sûreté générale paraît peu disposée, jeudi matin, à fournir des précisions à la Presse sur la marche de l'enquête sur l'assassinat du conseiller Prince. M. Mondaner, qui dirige les opérations, se borne à répondre qu'aucun fait nouveau n'est prévu pour aujourd'hui, puis se replonge dans l'examen de ses dossiers, en attendant que l'arrivée d'autres journalistes lui donne de nouveau l'occasion de répondre comme un « leit motiv ». Le lacanisme communiqué de la matinée.
La curiosité qui se manifeste est incontestablement justifiée par les importantes déclarations faites la veille par M. Audinet, cet employé de magasin qui a donné un signalement assez précis de l'acheteur du couteau.
Grâce à ce renseignement, la police possède maintenant un élément de base qui devrait lui permettre de résoudre le problème. Il est probable, toutefois, que les enquêteurs vont s'efforcer d'établir, avant de rechercher le mystérieux acheteur, si M. Prince n'a possédé pas lui-même un couteau semblable.
D'autre part, on estime à la Sûreté que le témoignage de M^{lle} Yvonne Tardieu, jusqu'à plus ample informé, être jugé comme douteux.

Un autre témoignage concernant l'acheteur du couteau

M. Belin, commissaire à la Sûreté générale, a reçu jeudi matin la visite

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'ANGLETERRE A PARIS



Sir GEORGE CLERK
ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles
qui se rend à Paris

d'un témoin, un comptable, grand blessé de guerre, M. Lambert, dont la déposition paraît assez intéressante. Ce témoin aurait vu l'acheteur du couteau de chasse, le 17 février, au moment où il quittait lui-même le magasin de la place de l'Hôtel-de-Ville.
Voici d'ailleurs ce qu'il a déclaré en substance :
« C'est en lisant les journaux que je me suis rappelé avoir vu le mystérieux acheteur le samedi 17. Son signalement correspond bien à celui qui a été donné par M. Audinet, employé du magasin en question. Je me suis même heurté à lui en gagnant la sortie. Je le vis ensuite se diriger vers une automobile de couleur sombre, dans laquelle attendait un jeune homme au teint mat.
« En mettant la voiture en route avec quelque difficulté, les deux hommes échangeaient quelques propos. C'est

que je me décidais à venir vous faire part de ces faits. »

Un triple témoignage dont la police refuse de tenir compte

Un témoignage massif vient tout à coup apporter une clarté nouvelle dans cette ténébreuse affaire, et ce témoignage éclate en dépit, peut-on dire, de la police.
En effet, deux jours après le crime, M. Lécirvain, un des témoins, dont nous donnons plus loin la déposition, venait au commissariat de Dijon pour apporter son témoignage. Voyant trois jours plus tard qu'on n'en tenait nul compte, alors qu'en une telle affaire, on devrait s'attacher aux moindres détails, quand ils sont vrais, M. Lécirvain revint à la police, répétant sa déclaration et signifiant qu'il attendait enfin qu'on y donne suite.
C'est ainsi que, mercredi matin, il était enfin convoqué avec M. Tanel et M. Fagot, ce dernier, administrateur-délégué d'une société de lingerie, dont le siège est à Foulon, non loin du lieu de l'assassinat.
C'est triple déposition, dont la police tient compte à retardement, est d'une extrême importance. Elle détruit certainement toutes les hypothèses séduisantes et montre comment les criminels, connaissant parfaitement la région, avaient choisi le théâtre de leurs opérations afin d'être en toute sécurité.
La voie ferrée où fut trouvé le cadavre de M. Prince est longue, ainsi qu'on l'a déjà écrit, d'un côté, par la route nationale de Valenciennes allant de Dijon à Paris par Auxerre, et de l'autre côté, par des carrières. Ces carrières s'étendent sur des kilomètres et, avec leurs pics, leurs rochers, leurs prairies en pente, leurs cavernes, constituent un véritable décor de montagne. Le jour, elles sont désertes et l'on s'y perd dans un réseau compliqué de chemins sinueux. La nuit, c'est un endroit sinistre et propice à tous les crimes.
Ces carrières, à leur sommet, sont limitées par la route du Val Suzon allant de Dijon à Paris par Troyes.
Le soir du crime, entre 7 h. 15 et 7 h. 30, MM. Fagot, Lécirvain et Tanel, qui rentraient en auto à l'aune du Foulon et débouchaient de la route du Val Suzon, s'engageaient dans le chemin qui traverse les carrières.
(Lire la suite page 2.)

L'heure d'été

Le ministre des Travaux publics a soumis à la signature du Président de la République un décret fixant le rétablissement de l'heure d'été, au cours de la nuit du 7 au 8 avril.
Mais, dans ce portefeuille les assassins ne recherchaient-ils pas les lettres en question ? On en vient tout naturellement à le supposer puisque l'argent qui contenait et fut retrouvé sur les rails. Si l'on va jusque là — et l'esprit y est amené par une piste irrésistible — il faut se demander comment les assassins ont été renseignés sur l'existence de ces lettres et sur les habitudes du magistrat qui les avait toujours sur lui.
Sans doute, est-il trop tôt pour dire si telle ou telle personne a trempé dans le crime; on doit se garder de toute anticipation, mais on peut avancer que l'énigme de Dijon sera bien plus tôt résolue en possédant à fond l'enquête sur l'affaire Stavisky qu'en dispersant les recherches sur de fragiles témoignages dont quelques-uns sont nettement suspects.

Une nouvelle agression contre des employés de tramway, à Lille

Grâce à l'attitude énergique du wattman, les bandits ont dû s'enfuir sans avoir pu rien emporter

Encouragé par le succès de son audacieux attentat contre un receveur des tramways, place de Tourcoing, à Lille, le bandit mesuré a tenté de nouveau, mercredi soir, son exploit. Mais, pour être plus certain de la réussite du coup, il s'était adjoint un complice, masqué et armé lui aussi.
Devant l'attitude résolue du personnel atterré, les malfaiteurs durent prendre la fuite sans la sacoche, objet de leurs convoitises.
Mercredi, vers 23 h. 50, une motrice de la ligne H arrivait à l'emplacement de la Porte de Béthune. Le véhicule était conduit par M. Jérôme Labelle, solide gaillard de 54 ans, et stoppait sur la place, déserte à cette heure. L'attentat, se trouvant le conducteur Louis Cressant, qui vérifiait les feuilles de recette, M. Jean Gislelain, 32 ans, et quatre voyageurs, assis dans le compartiment.
Un moment où le tramway allait quitter l'arrêt de la place Antoine Tael pour rouler vers Hanbonrûta, M. Labelle entendit quelques mots prononcés derrière lui et distingua ce mat: « M. Labelle, c'est vous qui êtes chargé de la recette ». L'attentat, qui se croyait seul à l'avant de la motrice, tantra machinalement la tête, car il pensait reconnaître la voix d'un voyageur habitué. Quelle fut sa surprise en voyant un individu braquant vers lui un pistolet automatique et brandissant de l'autre main une sorte de matras. Le bas du visage de l'homme était caché par un foulard.
M. Labelle écarta le coup de matras et envoya au malfaiteur un solide « direct »; ce coup fut immédiatement suivi d'un « doublé » que n'auraient pas désavoués les professionnels du ring.
En quelques secondes, l'agresseur et son matériel offensif volèrent en bas du tramway. Arrivé sur le pavé avec une rapidité qu'il n'avait certainement pas imaginée, le « gangster » manqua le bras et deux coups de feu éclatèrent dans la nuit. Et l'homme, sans plus attendre, prit la fuite.
Fendant que cette scène se déroulait,

LES CAGNANTS DU LOT DE CINQ MILLIONS



De gauche à droite : M. ANDRÉ et M^{lle} MADELEINE MERLE; leur mère, M^{me} VEUVE MERLE (la gagnante); son neveu ANDRÉ et l'amie, M. BEEZ, qui annonça la nouvelle

BILLET PARISIEN

Le cercle se resserre autour des coupables

Une émotion des plus vives n'a cessé de régner pendant la journée de jeudi à la Chambre où le rapport du premier président Lescouvé à l'examen duquel procède la Commission d'enquête parlementaire, était l'objet de toutes les conversations.
Au Palais, l'émotion n'était pas moins vive. On y confirmait les déclarations du président Lescouvé, d'après lequel les révélations du conseiller Prince eussent fait jaillir toute la lumière sur l'affaire Stavisky. Enfin, M. Pressard ayant été déplacé du poste qu'il occupait, les magistrats se sont rappelés que leur collègue, dont le corps mutilé fut retrouvé sur une voie ferrée, — lors d'un attentat — les fameux lettres par lesquelles le conseiller Prince avait la preuve de l'indignité de son chef.
On s'accorde à penser que la disparition de ces lettres constitue le fait le plus troublant de cette troublante affaire. Ces lettres, que le magistrat assassin portait toujours sur lui de crainte qu'elles ne fussent volées et qu'il avait l'intention de faire photographier avant de les remettre à la Commission administrative, ont été dérobées avec le portefeuille qui les contenait. Tous les autres objets que la victime portait sur elle ont été soigneusement alignés sur le ballast. On est donc bien obligé de conclure que c'est ce portefeuille qui intéressait spécialement les assassins.
Mais, dans ce portefeuille les assassins ne recherchaient-ils pas les lettres en question ? On en vient tout naturellement à le supposer puisque l'argent qui contenait et fut retrouvé sur les rails. Si l'on va jusque là — et l'esprit y est amené par une piste irrésistible — il faut se demander comment les assassins ont été renseignés sur l'existence de ces lettres et sur les habitudes du magistrat qui les avait toujours sur lui.
Sans doute, est-il trop tôt pour dire si telle ou telle personne a trempé dans le crime; on doit se garder de toute anticipation, mais on peut avancer que l'énigme de Dijon sera bien plus tôt résolue en possédant à fond l'enquête sur l'affaire Stavisky qu'en dispersant les recherches sur de fragiles témoignages dont quelques-uns sont nettement suspects.

La Commission d'enquête sur les événements du 6 février va commencer les auditions de fonctionnaires

M. Bonnefoy, président de la Commission a annoncé que vendredi, commenceront les auditions sur les événements antérieurs au 6 février. M. Chateaux sera entendu mardi, après ceux qui furent ses subordonnés. Les auditions de fonctionnaires de la police, MM. Paul Guichard, Marchand, Perrier et Meyer, commenceront vendredi.

EN AUTRICHE

Madrid, 1^{er} mars. — Le Gouvernement tout entier a démissionné.
Arrivé à 11 h. 45, au Palais national, M. Leroux, président du Conseil, a été ressorti à 12 h. 05. Il a fait les déclarations suivantes :
« J'ai fait au Président de la République l'exposé de la situation telle qu'elle est. Je l'ai mis au courant de la nécessité d'ouvrir une crise partielle à la suite de la décision irrévocable de M. Martinez Barrio, ministre de l'Intérieur, et Lara, ministre des Finances, de démissionner.
« Le chef de l'Etat a estimé, étant donnée l'importance des portefeuilles dont il faudrait remplacer les titulaires, qu'il convenait d'ouvrir les consultations. En conséquence, j'ai présenté la démission du Cabinet tout entier. »

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL A DÉMISSIONNÉ

Madrid, 1^{er} mars. — Le Gouvernement tout entier a démissionné.
Arrivé à 11 h. 45, au Palais national, M. Leroux, président du Conseil, a été ressorti à 12 h. 05. Il a fait les déclarations suivantes :
« J'ai fait au Président de la République l'exposé de la situation telle qu'elle est. Je l'ai mis au courant de la nécessité d'ouvrir une crise partielle à la suite de la décision irrévocable de M. Martinez Barrio, ministre de l'Intérieur, et Lara, ministre des Finances, de démissionner.
« Le chef de l'Etat a estimé, étant donnée l'importance des portefeuilles dont il faudrait remplacer les titulaires, qu'il convenait d'ouvrir les consultations. En conséquence, j'ai présenté la démission du Cabinet tout entier. »

LE budget a été voté jeudi à 7 heures du matin

Il fut adopté à la Chambre par 458 voix contre 132
Paris, 1^{er} mars. — Après une cinquième navette, la Chambre a adopté les derniers articles du budget de 1934 sur lesquels l'accord s'est fait définitivement entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon.
Les crédits autorisés s'élevaient à 48,318,570,000 francs. Les recettes sont prévues avec un excédent de 9 millions. Mais le gouvernement a pleins pouvoirs pour assurer l'équilibre des économies dans la mesure où il le jugera utile.
Pour mesurer l'effort accompli par les deux Assemblées, il faut se souvenir que le 15 février, jour de la présentation du gouvernement de M. Gaston Doumergue aux Chambres, la commission des finances qui avait heureusement adopté tous les budgets particuliers des divers départements ministériels, n'avait amorcé la loi de finances.
Ainsi, en moins de deux semaines, l'œuvre essentielle du Parlement, le vote d'un budget que le gouvernement a tout pouvoir pour mettre en équilibre a été accompli, grâce à la rapidité de M. Germain-Martin, ministre des finances, qui a secondé admirablement les efforts de M. Gaston Doumergue.
D'après la déclaration ministérielle, le président du conseil avait annoncé que la première tâche qui se donnait consistait en l'établissement du budget sans nouveau douzième provisoire. Il le plénement accompli, malgré le peu de temps dont il disposait.
Après la quatrième lecture c'est-à-dire à 4 heures du matin, les divergences entre les deux Assemblées portaient sur deux points.
A l'article 7 bis (taxe sur les magasins à prix unique) que le Sénat avait disjoint, la commission de la Chambre acceptait cette disjonction, mais de nombreux orateurs s'y opposèrent, et malgré un appel de M. Germain-Martin « à la sagesse », la Chambre reprit son texte par 500 voix contre 89.
L'article 10, le Sénat reprenait son texte, mais la commission de la Chambre reprenait son chiffre de 29 francs au lieu de 40 proposé par la Haute Assemblée pour le permis de chasse départemental. Et la Chambre suivit sa commission.
Le Sénat, saisi en quatrième lecture, maintint ses décisions quant à l'article 7, mais acceptait le texte de la Chambre fixant le prix des permis de chasse. Une cinquième lecture était nécessaire pour amener l'accord. Finalement, la Chambre acceptait la disjonction de l'article 7 bis.
Le Sénat, devant qui le projet revenait pour la cinquième fois, acceptait le budget sans modifications, ayant ratifié la disjonction des articles 57 et 68 relatifs aux primes à la filature et à la sériciculture, que la Chambre, au cours de la navette précédente, avait maintenues. L'accord étant définitif, le Sénat s'est séparé à 6 h. 45, se renvoyant à vendredi 15 heures, et la Chambre à 6 h. 55, fixant sa prochaine séance à vendredi 10 heures.
Avant de se séparer, le Sénat avait voté le projet autorisant le gouvernement à modifier par décret les tarifs douaniers et le projet portant réorganisation du ministère du commerce et la suppression de l'office du commerce extérieur.

Notre Grand Concours de la Plus Jolie Vedette

Découpez, en page 2, votre Bulletin de réponses.
Nos lecteurs trouveront, en deuxième page, le bulletin de réponses sur lequel ils doivent obligatoirement faire figurer leur solution.
Ils doivent également joindre à ce bulletin les TRENTE BONS numérotés de 1 à 30 qu'ils ont dû découper au cours de la publication des photos. Toute réponse à laquelle manquerait, ne fût-ce qu'un seul bon, serait déclarée nulle.
Nos lecteurs trouveront aussi, en deuxième page, le modèle d'enveloppe auquel ils doivent se conformer.

TRES IMPORTANT.

Ils devront indiquer, dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe même leur réponse à la première question: « Quelle est, à votre avis, la plus jolie vedette? » Mais ceci ne les dispense pas de répondre également à la première question sur le bulletin de réponses.
Les réponses devront nous parvenir, au plus tard, avant le **Dimanche 11 Mars, à minuit**. Passé ce délai, toute réponse qui nous parviendrait serait considérée comme nulle.

L'enquête sur l'affaire Stavisky



M. CONSTANTIN, compromis dans l'affaire Stavisky, s'entretenant avec un avocat avant d'être introduit auprès de M. Ordonneau, juge d'instruction

L'audition de M. Blondel industriel et commercial

Paris, 1^{er} mars. — La Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky a entendu d'abord la lecture du premier rapport de M. Lescouvé; puis une discussion a été engagée sur les conditions dans lesquelles les photographies des chèques pourraient être communiquées à la Commission.
M. Georges Mandel a indiqué qu'il s'était assuré, le matin même, que les chèques émis par Stavisky avaient été photographiés à l'une des succursales du Crédit industriel et commercial et que M. Blondel, directeur de cet établissement, se tenait à la disposition de la Commission pour les lui communiquer.
La Commission a décidé de procéder, aussitôt, à l'audition de M. Blondel qui, convoqué d'urgence, s'est rendu immédiatement au Palais-Bourbon, où il a été entendu.
Voici le compte rendu officiel de l'audition de M. Blondel :
M. Blondel est introduit à 16 h. 30. Il prête serment.
D. — A la requête de qui les chèques Stavisky ont-ils été photographiés ?
R. — A la requête de la Banque.
D. — Quels ont été les rapports de la banque avec Stavisky ?
R. — La Banque a écrit pour signaler au ministre de l'Intérieur que les chèques n'avaient pas été saisis. La saisie des chèques a eu lieu le lendemain de la décision de la Chambre. La Banque n'a pas de compte d'attente ou de compte de M. Blondel. Le compte d'attente a été ouvert en 1931; depuis 1930, Alexandre avait connu à la banque, car il touchait des chèques de la La Confiance. C'est « La Confiance » qui a présenté

La Commission entend les témoins

La Commission entend, vendredi, M. Gomp, directeur de la Sûreté générale, Alexandre à la banque. En 1932, la banque a appelé par une agence, que le nom d'Alexandre n'était pas le véritable nom de l'intéressé qui, jusqu'à présent, n'avait présenté qu'un carte de chemin de fer, comme pièce d'identité. Invité à présenter une autre pièce d'identité, Stavisky a montré une carte d'identité délivrée par la Préfecture de police au nom de Serga Alexandre.
D. — La carte d'identité a-t-elle été saisie ?
R. — Non. Le porteur l'a présentée à la succursale.
D. — « La Confiance » vous a-t-elle donné des renseignements sur lui ?
R. — Oui.
D. — A quelle date le Gouvernement a-t-il demandé des renseignements sur le compte ?
R. — Les renseignements ont été fournis le 5 janvier, quelques jours après qu'ils eussent été demandés.
D. — A quelle date le compte a-t-il été arrêté ?
R. — En janvier 1932.
D. — Stavisky faisait-il ses opérations lui-même ?
R. — Oui, mais, pour ses coffres, il avait des mandataires à Hayotte, et à sa femme.
Le président demande au témoin de remettre à la Commission, la photographie des chèques. Le témoin répond qu'il n'a pu remettre ces photos que contre réçu.
D. — Combien a-t-il été délivré de chèques de Stavisky ?
R. — Des recherches seront faites dans ce sens.
Les photographies des chèques sont numérotés à M. Dignac, vice-président, qui en donne décharge. Le témoin est reconduit à 16 h. 50.

L'audition des témoins

La Commission entend, vendredi, M. Gomp, directeur de la Sûreté générale,

LE JEUNE PRINCE OTTO DE HASBOURG président du trône d'Autriche



LE JEUNE PRINCE OTTO DE HASBOURG, président du trône d'Autriche